

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Décembre 2023

Le conseil municipal ordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le dix-huit décembre deux mille vingt-trois sous la présidence de Madame Viviane TONDELLIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14

9 PRESENTS : Mesdames Viviane TONDELLIER, Karine HEURTEUR, Isabelle GARDINIER, Agathe DUCHAUFFOUR, Viviane SEGERS, Sophie DURAND
Messieurs Pierre-Charles POUEYTO, Thomas POLLET, Marc PLASMANS

5 ABSENT EXCUSES : Madame Sophie TORDEUR (Pouvoir à Monsieur Marc PLASMANS),
Monsieur Lionel ORCEL (pouvoir à Monsieur Pierre POUEYTO),
Monsieur Jean SIROT (Pouvoir à Madame Sophie DURAND),
Monsieur Martial DUBAT (Pouvoir à Madame Karine HEURTEUR)
Monsieur SEGARD Bertrand (Pouvoir à Madame Viviane TONDELLIER),

Le conseil municipal désigne Pierre-Charles POUEYTO secrétaire de séance

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil du 20 Novembre 2023

CCSSO – Rapport d'activités 2022 du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Actuellement, 7 maisons ne sont pas encore raccordées au réseau d'assainissement collectif sur la commune.

Chaque année, le Président de la Communauté de Communes transmet au maire de chaque commune membre les rapports d'activités de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, retraçant les activités de l'établissement

Ces rapports font l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant sont entendus.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte sur

- Le rapport d'activité 2022 du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L5211-39 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés **PREND** acte :

- Du rapport d'activité 2022 du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

CCSSO – Rapport d'activités 2022

Chaque année, le Président de la Communauté de Communes transmet au maire de chaque commune membre les rapports d'activités de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, retraçant les activités de l'établissement

Ces rapports font l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant sont entendus.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte sur

- Le rapport d'activités 2022

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L5211-39 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés **PREND** acte :

- Du rapport d'activités 2022

CCSSO – Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2022

1194 tonnes de déchets verts ont été récoltés.

Chaque année, le Président de la Communauté de Communes transmet au maire de chaque commune membre les rapports d'activités de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, retraçant les activités de l'établissement

Ces rapports font l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant sont entendus.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte sur

- Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2022

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L5211-39 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés **PREND** acte :

- Du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2022

Le conseil aborde le sujet de la redevance incitative qui va prendre fin en 2024. En effet, l'intercommunalité doit avoir un seul mode de facturation et ne peut laisser cohabiter un système avec et sans redevance incitative. Devant l'impossibilité de mettre en place des poubelles « jaunes » dans Senlis, la redevance incitative prendra fin au 1^{er} Janvier 2024.

La collecte des déchets conventionnels, recyclable ou vert sera assurée à la semaine et ne fera plus l'objet d'une facturation au poids mais forfaitaire annuellement.

Projets 2024

Projets proposés pour 2024 :

- City Stade,
- Remise en état des trottoirs (Gazon ou gravillonnage),
- Vidéo protection du village,
- Transformation de la salle du carquois en une salle de sport (réfection du toit & aménagement),
- Remplacement du chauffage et fenêtres de la mairie,
- Aménagement des combles et création d'une zone archive à la mairie,
- Création de terrain de boule,
- Végétalisation des trottoirs et places,
- Achats de décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année,

Le conseil évoque une possible consultation citoyenne afin de collecter les attentes des administrés.

Avancement des travaux rue de Conce

Les traversées de chaussée sont terminées.

Les travaux de raccordement des premiers particuliers ont débutés. Les travaux seront interrompus pour les fêtes et une balayeuse viendra nettoyer la rue.

L'enfouissement des réseaux fibre sera pris en charge par le SMOTHD et non la mairie.

La canalisation principale sera posée au milieu de la route début janvier, avec fermeture de la rue en journée.

Déferrisation

L'étude AAC nécessaire pour l'obtention d'une subvention va bientôt démarrer.

Le raccordement du pompage à la ville de Barbery est envisagé sous réserve de ne pas retarder le projet de déferrisation.

Une analyse avec recherche de nouveaux pesticides va être lancée en parallèle.

Prime de pouvoir d'achat pour la fonction publique

La mairie a la possibilité de verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achats aux employés de la commune

Le conseil doit faire projet d'une délibération de principe qui doit être envoyé au Comité social Territoriale du Centre de Gestion pour avis

Le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'une prime identique pour les 8 employés.

Questions diverses :

- Un habitant de la rue de Conce propose de végétaliser son trottoir devant chez lui. Le sujet sera évoqué avec les équipes de chantier

La séance est levée à 22:05

Prochain conseil municipal: 22 Janvier 2024 à 20h00